



## Prise en charge des patients hémodialysés chroniques

Le CHICAM est non-répondant (NR) pour le recueil obligatoire des indicateurs concernés en 2017.

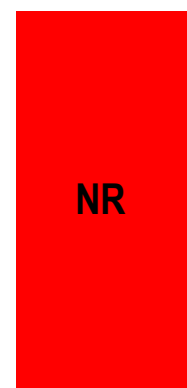
Néanmoins, ce recueil a été réalisé en janvier 2018 et permettra de mettre en place certaines améliorations.

### Surveillance biologique du statut martial des patients traités par ASE

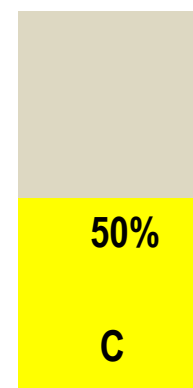
Cet indicateur évalue si les dosages biologiques permettant d'évaluer le statut martial du patient traité par agent stimulant de l'érythropoïèse (ASE) sont notés dans le dossier.

Les patients hémodialysés chroniques présentent souvent une anémie liée, entre autres, à une carence en fer, ce qui nécessite une évaluation du statut martial (dosage du fer dans l'organisme). La réalisation du bilan martial permet une meilleure évaluation, et de ce fait, une meilleure prise en charge de l'anémie des patients dialysés.

**Recueil obligatoire en 2017**



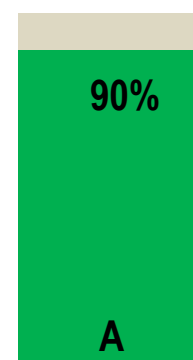
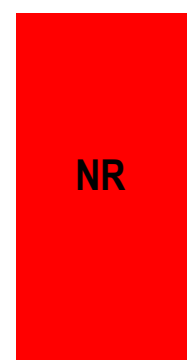
**Recueil en interne en 2018 Sur 10 dossiers**



### Surveillance de l'état nutritionnel - statut nutritionnel

Cet indicateur évalue si 3 des 4 critères (IMC, dosage de l'albumine, calcul du nPCR, pourcentage de variation du poids sec en 6 mois) sont notés dans le dossier du patient.

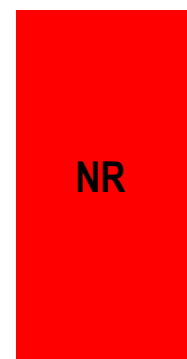
Les patients hémodialysés à risque de dénutrition doivent être suivis tous les 6 mois à partir de différents outils de dépistage. Lorsque le risque de dénutrition est avéré, il est recommandé que le patient bénéficie d'une consultation avec une diététicienne.



### Prescription d'au moins 3 séances de dialyse d'une durée totale d'au moins 12 heures par semaine

Cet indicateur évalue si la prescription d'au moins 3 séances d'une durée totale d'au moins 12 heures hebdomadaires est notée dans le dossier du patient.

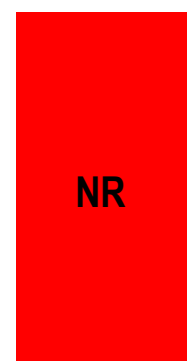
Pour des raisons structurelles, la prise en charge des patients dialysés dans les conditions actuelles, au CHICAM, ne peut répondre à ces modalités.



### Évaluation annuelle de l'accès à la transplantation rénale

Cet indicateur évalue si une évaluation annuelle en vue de l'accès à la transplantation rénale est notée dans le dossier du patient.

La transplantation (greffe) rénale est le meilleur traitement de l'insuffisance rénale chronique terminale. Tout patient dialysé doit être évalué pour la transplantation rénale au moins annuellement à l'exception des patients présentant une contre-indication définitive.



La lettre et la couleur expriment le positionnement du CHICAM par rapport à l'objectif national fixé à 80%.

<sup>1</sup>NR : Non répondant

<sup>2</sup>NV : Non validé

Date de données : 2016/2017

Source : [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)

Pour toute question, vous pouvez contacter la Direction Qualité au 02 33 32 30 30.